

## **GROUPE DE TRAVAIL FRONTEx DU 15 FÉVRIER 2018**

### ***Déclaration Préalable***

Monsieur le Président,

La CFDT, après avoir pris connaissance de votre document de travail pour ce groupe de travail, est à demi rassurée.

Dune part, vous avez émis des signes positifs concernant l'organisation des détachements des moyens maritimes puisque vous avez pris en compte leurs demandes de durées de travail, effectivement intégrées dans le système de gestion Mathieu.

Pourtant, ce document si peu étoffé semble délaisser l'aspect indemnitaire, puisque d'aucune manière, la Direction Générale n'envisage une quelconque trame destinée reconnaître pour les personnels concernés le caractère exceptionnel de ce type de déploiement, loin de leurs terres et de leurs familles.

En effet, le personnel semble éloigné des propositions de l'Administration alors que les précédentes missions se sont déroulées sans aucune anicroche. Les personnels de maintenance aérienne sont en sous effectifs sur les territoires étrangers en raison de l'entretien complexe des aéronefs et des difficultés de logistique sur les aérodromes.

Vous ne tenez même pas compte des demandes des navigants qui, pourtant, à la demande du Directeur Régional Garde-cotes Méditerranée, se sont engagés corps et âmes dans la mission de fin d'année 2017 malgré leur toute nouvelle expérience sur le nouvel avion. Comment peuvent-ils réagir à la promesse de ce directeur qui supplia de partir sans blocage en sous-entendant que les conditions de gestion évolueront vers une situation durable et concluante ?

Le cadre du détachement des fonctionnaires à l'étranger est déjà prévu dans la législation mais vous ne voulez pas prendre en considération le moindre élément afin de ne pas avoir à dépenser le moindre euro. Pouvez-vous nous produire une synthèse de ce que Frontex débourse auprès de l'Administration pour ces demandes de mises à disposition d'équipages et de moyens ? Le document de travail que vous avez fourni aux organisations syndicales, dans un esprit de clarté et d'objectivité, aurait dû présenter cette l'analyse !

Pour la CFDT, les conditions saines de détachement ne sont pas réunies. Vous ne pourrez pas obtenir toute l'adhésion du personnel sans reconnaissance indemnitaire et compensation forfaitaire horaire intégrant l'ensemble de la communauté impactée par les missions Frontex. De toute manière, pour représenter la France loin de la métropole, il est obligatoire d'être libre dans sa tête, d'avoir une famille soudée que l'on laisse en sérénité. Les représentants de l'Administration que vous êtes, avez le devoir d'en prendre conscience, afin que tout soit fait pour leur faciliter ces détachements qui ont été imposés à des collègues qui ont intégré la Douane à une époque où les régimes de travail qu'ils imposent n'étaient pas connus des intéressés.